
	(TITRE)		
	Date :	09- 12 -2016	
	Origine :	J DARSY	
	Objet :	PPNG	

Page 1 / 3

Sujet détaillé :	<p>Groupe de travail partenarial – Lutte contre la fraude documentaire</p>
-------------------------	--

Participants pour l'UNSA-Intérieur-ATS	J DARSY
---	----------------

Le lundi 5 décembre 2016, s'est déroulé sous la présidence de monsieur PESNEAU, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale un nouveau groupe de travail partenarial relatif à la fraude documentaire dans le cadre du PPNG.

En préalable, la DMAT a précisé que ce nouveau groupe de travail se réunissait suite à la réunion du dernier comité de suivi PPNG. Il y est en effet apparu nécessaire de retravailler sur le sujet et de faire le point sur l'avancement des différentes procédures.

Un point sera notamment réalisé en fin de réunion sur SIGMA.

1 Etat d'avancement du dispositif

La DMAT précise que la mise en œuvre de PPNG a commencé. Le CERT de QUIMPER est désormais opérationnel pour l'ensemble de la région Bretagne (CNI – Passeport).

L'Administration n'a pas constaté à ce stade de difficultés majeures. Sauf peut-être la difficulté pour certaines mairies d'appréhender le nouveau dispositif.

Le secrétaire général du ministère a à nouveau rappelé la semaine dernière l'importance pour le ministère de l'intérieur du renforcement de la lutte contre la fraude documentaire.

Il a rappelé la nécessité de constituer et structurer le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire le réseau des référents fraudes : 1 par préfecture de département et 1 à 3 par CERT.

Il s'agit d'agents qui devront être affectés exclusivement sur cette mission prioritaire.



Les préfets sont chargés de procéder à l'information de l'ensemble des mairies sur le nouveau dispositif. A cet effet, des éléments de communication ont été élaborés par la DICOM.

Les préfets ou secrétaires généraux sont aussi invités à multiplier les rencontres ou réunions avec les élus.

Retrouvez nos actualités



Flashez Moi !

	(TITRE)		
	Date :	09- 12 -2016	
	Origine :	J DARCY	
	Objet :	PPNG	

Page 2 / 3

La Mission de délivrance Sécurisées des Titres, MDST, procède enfin à l'accompagnement de la mise en place des CERT. Le CERT de QUIMPER va ainsi servir de site pilote.

Dans ce cadre, la MDST finalise actuellement l'élaboration de guides de procédure et de lutte contre la fraude.

Plusieurs mesures sont aussi prévues :

- Visio conférences
- Sensibilisation des agents concernés à la fraude
- Audit du dispositif par la MDST (site de QUIMPER)
- Retour d'expérience

L'objectif de ce renforcement des moyens humains et techniques est d'améliorer encore la lutte contre la fraude documentaire.

De nouveaux indicateurs plus lisibles et plus marquants de l'activité de lutte contre la fraude sont en cours d'élaboration.

La SDRF a ensuite présenté le volet formation qui va accompagner ce nouveau dispositif. Des formations métiers mi-décembre 2016- formation management en janvier 2017. Les formations auront lieu tant à LOGNES, qu'au plus près des agents.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour obtenir une professionnalisation des agents.

2 Dispositif SIGMA

Ce nouveau programme informatique concerne le SIV. Il a vocation à s'appliquer à l'ensemble des procédures et ce quel que soit le moyen de saisie du ministère : PCA ; télé-procédures....

Il s'agit de faire transiter par cette base l'ensemble des demandes. Le programme SIGMA va vérifier et sortir en erreur toutes les dissonances.

Ensuite, l'agent en charge du SIV sera chargé de vérifier s'il y a fraude ou pas.


Le dispositif SIGMA est une base nationale, régulièrement mise à jour et sauvegardée. Il est actuellement en phase expérimentale (proof of concept)

La base sera mise en place dès juillet 2017 et appliquée immédiatement sur l'ensemble du territoire. Avec au 1^{er} semestre 2017 un dispositif de formation à ce nouvel outil.

Retrouvez nos actualités



Flashez Moi !

	(TITRE)		
	Date :	09- 12 -2016	
	Origine :	J DARSY	
	Objet :	PPNG	

Page 3 / 3

Si la fraude est validée par l'agent, c'est toujours le préfet de département qui conserve la compétence pour saisir le procureur de la république.

Une réflexion identique est envisagée pour les procédures de délivrance CNI- Passeport. Avec une grande précaution s'agissant de bases de données touchant les personnes.

L'UNSA intérieur ATS a rappelé son attachement à la lutte contre la fraude documentaire et à l'importance des moyens humains et techniques à lui apporter.

En particulier, il est nécessaire de professionnaliser les agents en charge de cette mission, par une formation adéquate et des outils d'information et de partage.

